Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260119-DELIB_2026_004-DE

COMMUNE DE PLOÉVEN

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 janvier 2026

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Absents excusés : Absents : Procurations : Date de la convocation : 12 janvier 2026	L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier, à 11 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la Commune de PLOEVEN, légalement convoqué le 12 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier PLANTÉ, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, André NÉDÉLEC, Marina DESCHAMPS, Joëlle BOURSEUL, Jean-Claude LAGOUTTE, François LALLIER-GOLLET, Catherine LE BERRE, et Christophe LE NEST. **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Jacqueline PATERNAULT **ÉTAIT ABSENT :** Audrey AUGUSTE, Jean-Luc HUBERT **SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection de la secrétaire de séance. Madame Marina DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

2026-004 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION ET LA SECURISATION DE LA VOUTE HISTORIQUE DE LA COUR DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de restauration et de sécurisation de la voute historique de la cour du presbytère.

Le coût prévisionnel pour l'ensemble du projet est de 26 544.76 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mur de soutien	20 000.00	DETR	21 235.80
Toiture préau voute	6 544.76	Autofinancement	5 308.96

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
DÉCIDE :

- d'approuver le projet de restauration et de sécurisation de la voute historique de la cour du presbytère ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers :
  - l'ETAT (DETR 2026) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026 ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier PLANTÉ

MAIRIE DE PLOEVEN 29550

Le(s) secrétaire(s) de séance

Deschamps